

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Lundi, le 2 octobre 2017, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	M. le conseiller	Lucien Fillion
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	Gilles Bilodeau
	M. le conseiller	Claude Gauthier

M. Daniel Hudon, secrétaire trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

246-2017

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 2 OCTOBRE 2017.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2017.

3.2 Séance spéciale du 18 septembre 2017.

3.3 Séance spéciale du 25 septembre 2017.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

4.1 Audit des états financiers 2017 – Mandat.

4.2 Entente de travail – Autorisation de signature.

4.3 États comparatifs.

4.4 Vente d'une parcelle de terrain (modification de la résolution 227-2015).

4.5 Hôtel-de-ville – Fondation – Sondages.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 Formation – Pompier I – Section 3 et auto sauvetage.

6.0 TRANSPORT ROUTIER :

6.1 Adoption du Règlement #478 – Chaussée partagée – VHR.

7.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:

7.1 Demande de dérogation mineure – Municipalité de Saint-David-de-Falardeau - Lot 17-1, Rang 2 est, Canton de Falardeau – Intersection Saint-David/du Chalet – Position préliminaire.

8.0 LOISIRS ET CULTURE :

8.1 Imago village – Festival de musique.

9.0 CORRESPONDANCE.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES :

- 10.1 Pont – Route panoramique.
- 10.2 Aide – KM 13.8.
- 10.3 Vente de terrains – Secteur industriel.
- 10.4 Transport – Groupe d’action communautaire.
- 10.5 Demande – Dôme et patinoire.
- 10.6 Correspondance – Valinouët – Coop.
- 10.7 Motion de félicitations.
- 10.8 Balance – Développement Falardeau.

11.0 COMITÉS :

- 11.1 _____
- 11.2 _____
- 11.3 _____

12.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que l’ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, soit et est accepté. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

247-2017

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Gauthier, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, soit et est accepté. Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères).

248-2017

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 18 septembre 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Lucien Fillion et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 18 septembre 2017, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères).

249-2017

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 25 septembre 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Gauthier, appuyé par M. le conseiller Gilles Bilodeau et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 25 septembre 2017, 19 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères).

250-2017

Audit des états financiers 2017 – Mandat.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a reçu 2 propositions pour effectuer l’audit de ses états financiers 2017 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

ENTREPRISES	COÛTS
Malette	13 500 \$ (plus taxes)
Raymond, Chabot, Grant, Thornton	14 750 \$ (plus taxes)

CONSIDÉRANT que les 2 firmes ayant fait une proposition sont reconnues et compétentes en la matière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne la plus basse soumission, soit :

- Mallette 13 500 \$ (plus taxes)

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

251-2017

Entente de travail – Autorisation de signature.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme le maire Catherine Morissette à signer, pour et au nom de la Municipalité, l’entente de travail des employés réguliers de la Municipalité se résumant sommairement aux augmentations suivantes :

➤ 2015-2016	1.5 %
➤ 2016-2017	1.5 %
➤ 2017-2018	2.0 %
➤ 2018-2019	2.0 %
➤ 2019-2020	2.0 %
➤ 2020-2021	2.0 %
➤ 2021-2022	2.0 %

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

Rapport semestriel au 30 septembre 2017.

Le Rapport semestriel au 30 septembre 2017 est déposé.

252-2017

Vente d'une parcelle de terrain – Remplacement de la résolution 227-2015.

CONSIDÉRANT la résolution 227-2015 autorisant M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon et M. le maire Serge Gauthier à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la vente de terrains;

CONSIDÉRANT que M. Serge Gauthier a remis sa démission du poste de maire lors de la séance spéciale du 28 novembre 2016.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Gilles Bilodeau et résolu que la résolution 227-2015 soit et est remplacée par la présente résolution, laquelle autorise Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la vente d'une parcelle de terrain (partie du lot 10B, Rang 3 est, Canton de Falardeau) d'environ 320 mètres carrés adjacente au lot 10B-40 aux propriétaires de ce lot, au prix de 11 \$/mètre carré. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

253-2017

Hôtel-de-ville – Fondation – Sondages.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Lucien Fillion et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mandate la firme *GHD*, pour la réalisation d'une expertise géotechnique relative à des problèmes de mouvements observés à la dalle sur sol de l'hôtel-de-ville aux coûts de 6 912,50 \$ (plus taxes applicables). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

254-2017

Formation – Pompier 1 – Section 3 et auto sauvetage.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'inscription à la Formation «Pompier 1 », section 3 et auto sauvetage, des personnes suivantes :

- Bezeau Sylvain
- Dionne Nicolas
- Fortin Jérémy
- Grenon Sylvain
- Pouliot Sébastien
- Tremblay Jean-François
- Tremblay Kevin

et que les coûts de 1 385 \$ par participant (total de 9 695 \$ excluant les taxes) soient et sont autorisés. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

255-2017

Adoption du Règlement #478 – Chaussée partagée – VHR.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Gilles Bilodeau et résolu que le Règlement #478 ayant pour objet de régir la circulation de certains véhicules récréatifs hors route sur une partie du chemin du 2^e Rang, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

RÈGLEMENT 478

Ayant pour objet de régir la circulation de certains véhicules récréatifs hors route sur une partie du chemin du 2^e Rang.

- CONSIDÉRANT** la présence de sentiers de motoneiges et l'expansion du réseau de sentiers de véhicules tout-terrain (VTT) sur le territoire de Saint-David-de-Falardeau;
- CONSIDÉRANT** qu'un nombre sans cesse croissant d'utilisateurs de véhicules hors route désirent emprunter certaines parties de chemins publics situées sur le territoire de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- CONSIDÉRANT** que certains attraits touristiques majeurs incitent les utilisateurs de véhicules récréatifs hors route (VTT, motoneiges) à circuler en certains endroits en bordure de chemins publics;
- CONSIDÉRANT** que les utilisateurs de véhicules récréatifs hors routes (VTT, motoneiges) génèrent une activité économique intéressante;
- CONSIDÉRANT** que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau entend prendre les dispositions requises pour favoriser la pratique sécuritaire et responsable de ces activités dans le respect de l'environnement, des propriétés privées des usagers d'une partie du chemin du 2^e Rang;
- CONSIDÉRANT** que la Loi sur les véhicules hors route permet au conseil municipal de fixer les conditions et les périodes de temps quant à la circulation de véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin public;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de régir la circulation de certains véhicules récréatifs hors-route (VTT, motoneiges);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu présentation du présent règlement et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance spéciale du 25 septembre 2017.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Gilles Bilodeau et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le règlement portant le numéro 478 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la circulation de certains véhicules récréatifs hors route (VTT, motoneiges) sur la partie du chemin public du 2^e Rang identifiée au plan joint au présent règlement et constituant l'annexe « A » aux conditions suivantes :

- que sur cette section de chemin public, les règles suivantes sont applicables :
 - chaussée partagée
 - vitesse maximale 30 km/h
 - circulation des véhicules hors route à l'extrême droite de la chaussée
 - dépassement interdit
- qu'une signalisation adéquate indique aux conducteurs de véhicules hors route (VTT, motoneiges) les règles applicables ci-haut décrites;
- que l'accès à ce chemin pour les véhicules hors route est permis aux périodes suivantes :

- VTT : du 1er janvier au 31 décembre
- Motoneiges : du 1er novembre au 30 avril

ARTICLE 3

Les clubs de véhicules hors route dûment accrédités par leurs fédérations respectives (VTT, motoneiges) qui utiliseront, le cas échéant, cette section de chemin public identifiée en annexe « A » doivent souscrire et maintenir en vigueur une police d'assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$.

ARTICLE 4

Les clubs de véhicules hors route dûment accrédités par leurs fédérations respectives (VTT, motoneiges) qui utiliseront la section de chemin public identifiée en annexe « A » s'engagent à patrouiller, baliser et entretenir les sentiers utilisés de façon à assurer la sécurité des utilisateurs.

ARTICLE 5

Tout véhicule hors route circulant sur la section de chemin public identifiée en annexe « A » doit être muni des équipements requis, en vertu de la Loi sur les véhicules hors route.

ARTICLE 6

Tout utilisateur et/ou conducteur de véhicule hors route (VTT, motoneiges) doit se conformer aux obligations et règles édictées dans la Loi sur les véhicules hors route et à ses règlements d'application et obéir aux ordres et signaux d'un agent de la paix ou d'un agent de surveillance de sentiers chargé de diriger la circulation.

ARTICLE 7

Dans l'éventualité d'une contravention au présent règlement, il incombe à tout agent de la paix et/ou un agent de surveillance désigné par les Clubs de véhicules hors route dûment accrédités par leurs fédérations respectives (VTT, motoneiges) qui utiliseront la section de chemin public identifiée en annexe « A », de s'assurer du respect dudit règlement de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et des lois et règlements relatifs à la circulation de véhicule hors route.

ARTICLE 8

Toutes les dispositions pénales édictées par la Loi sur les véhicules hors route sont applicables aux contrevenants.

ARTICLE 9

La Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2), ses amendements et ses règlements font partie intégrante du présent règlement sans être ici au long reproduits.

ARTICLE 10

L'annexe « A » fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

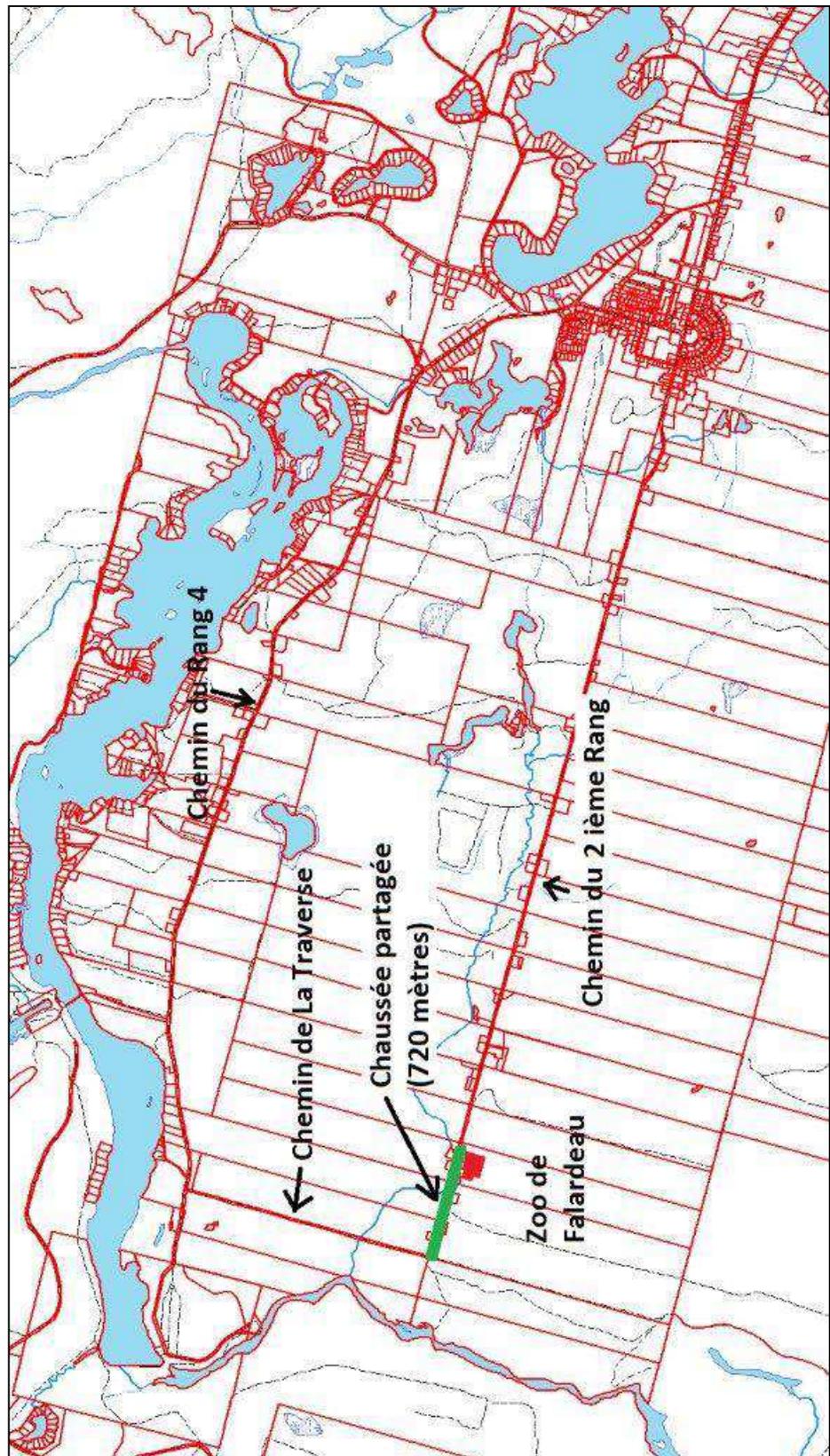
Lu en première et dernière lecture, adopté à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le 2^e jour du mois d'octobre 2017 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

**CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**DANIEL HUDON
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ANNEXE « A »

PARTIE DU CHEMIN DU 2^E RANG OÙ IL EST PERMIS DE CIRCULER DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA TRAVERSE JUSQU'AU 296, 2^E RANG – ENVIRON 720 MÈTRES



256-2017

Demande de dérogation mineure – Municipalité de Saint-David-de-Falardeau – Lot 17-1, Rang 2 est, Canton de Falardeau – Intersection Saint-David / du Chalet - Position préliminaire – 6087-00-3713.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 25 septembre 2017 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial à 3 mètres de la ligne latérale et une somme des marges de 6.6 mètres, alors que la norme demande une marge latérale de 5 mètres et une somme de marges de 11 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 26-2017 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 13 novembre 2017 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial à 3 mètres de la ligne latérale et une somme des marges de 6.6 mètres, alors que la norme demande une marge latérale de 5 mètres et une somme de marges de 11 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

257-2017

Imago village – Festival de musique.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau achète d'Imago village, de l'espace publicitaire au coût de 1 000 \$ pour permettre une visibilité à la Municipalité lors du festival de musique de l'automne 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance.

- 1) Le 1^{er} septembre 2017, Mme Andrée Desbiens, de l'équipe d'animation locale pour le Fabrique St-David de Falardeau, sollicitant un appui financier de la Municipalité pour aider à l'acquisition de nouveau mobilier liturgique.

- 2)** Le 5 septembre 2017, Mme Annie Bigras, directrice générale pour le Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant la Municipalité au 48^e gala du Mérite sportif régional qui se tiendra le 9 novembre 2017, à Chicoutimi. Coût : 95\$/personne.
- 3)** Le 5 septembre 2017, Mme Marie-Josée Gouin, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, faisant parvenir à la Municipalité, copie d'une correspondance adressée à M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative à l'adoption du Projet de loi 122.
- 4)** Le 12 septembre 2017, Mme Najat Tremblay, directrice générale pour Daytona Neige, faisant parvenir à la Municipalité, certaines clarifications relatives aux relations entre Daytona neige et la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
- 5)** Le 13 septembre 2017, M. Jean-Eudes Tremblay, président pour la Fondation Lynda Gauthier, sollicitant de la Municipalité, une contribution financière pour aider à la continuité des services offerts par cet organisme.
- 6)** Le 14 septembre 2017, M. Robert Pelchat, président de l'Association des propriétaires du lac Sébastien, requérant de la Municipalité, 2 panneaux d'affichage de vitesse à installer dans le 1^{er} chemin du lac Sébastien.
- 7)** Le 19 septembre 2017, M. Donald Boily, directeur général pour le ministère des Transports du Québec, transmettant à la Municipalité, la nouvelle stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur.
- 8)** Le 20 septembre 2017, Mmes Marie-Paule Larouche et Ginette Larouche, respectivement présidente et coordonnatrice pour le Comptoir multi service de Falardeau, sollicitant de la Municipalité une aide financière au montant de 5 000 \$ dans le cadre d'aide au logement.
- 9)** Le 20 septembre 2017, Mmes Marie-Paule Larouche et Ginette Larouche, respectivement présidente et coordonnatrice pour le Comptoir multi service de Falardeau, sollicitant de la Municipalité une aide financière dans le cadre de leur activité de financement qui aura lieu le 2 décembre prochain.
- 10)** Le 21 septembre 2017, M. Tommy Tremblay, directeur général pour le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant la Municipalité à participer au forum régional « *Par notre PROPRE énergie* », qui se tiendra le 23 novembre 2017, à Alma. Coût : 25 \$/membre et 30 \$/non-membre.
- 11)** Le 21 septembre 2017, M. Dominic Tremblay, président de l'Association des propriétaires du lac des Cèdres, demandant à la Municipalité une aide financière pour la réparation du pont donnant accès au pourtour du lac.
- 12)** Le 22 septembre 2017, M. Frédéric Marois, de la Société d'habitation du Québec, transmettant à la Municipalité copie du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Falardeau pour acceptation.

- 13) Le 25 septembre 2017, M. Paul-Eugène Grenon, Grand Chevalier pour le Conseil 11362, invitant la Municipalité à assister au concours de panaches qui se tiendra le 21 octobre prochain à la salle des Chevaliers de Colomb.
- 14) Le 26 septembre 2017, M. Yves Simard, président de l'Association de la Rivière Valin de Falardeau, demandant à la Municipalité une aide financière pour aider à l'entretien hivernal du chemin de la Rivière Valin.
- 15) Le 26 septembre 2017, Mme Noémie Gauthier, vice-présidente événementiel pour le Comité Compétitions de l'UQAC, sollicitant de la Municipalité un soutien financier pour aider certains étudiants à participer aux Jeux du Commerce et à l'Omnium Financier au mois de janvier prochain

258-2017

Fabrique Saint-David de Falardeau – Appui financier.

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Fillion, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à la Fabrique Saint-David de Falardeau, un appui financier de 200 \$ pour aider à l'acquisition de nouveau mobilier liturgique. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

259-2017

Fondation Lynda Gauthier – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Gauthier, appuyé par M. le conseiller Lucien Fillion et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à la Fondation Lynda Gauthier, une aide financière de 500 \$ pour aider à la continuité des services offerts à la population de Saint-David-de-Falardeau. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

260-2017

Association des propriétaires du lac Sébastien – Panneaux d'affichage de vitesse.

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Bilodeau, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau fournisse à l'Association des propriétaires du lac Sébastien, 2 panneaux d'affichage de vitesse à installer dans le 1^{er} chemin du lac Sébastien. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

261-2017

Comptoir multi service de Falardeau – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau octroie, dans le cadre de leur campagne de financement, une aide financière de 5 000 \$ au Comptoir multiservice pour aider au bon fonctionnement de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

262-2017

Comptoir multi service de Falardeau – Campagne de financement.

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Fillion, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat de 7 billets (20\$/personne) dans le cadre de la campagne de financement du Comptoir multi service de Falardeau qui aura lieu le 2 décembre prochain. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

263-2017

Office municipal d'habitation de Falardeau – Prévisions budgétaires 2017 – Révision.

CONSIDÉRANT les modifications des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Falardeau faisant augmenter la participation de la Municipalité au déficit d'opération 2017 de 18 260 \$ à 18 412 \$.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Gilles Bilodeau et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte les modifications des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Falardeau faisant augmenter la participation de la Municipalité de 18 260 \$ à 18 412 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

264-2017

Association des propriétaires de la Rivière Valin – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Gauthier, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à l'Association des propriétaires de la Rivière Valin, une aide financière de 1 000 \$ pour aider à l'entretien hivernal du chemin de la Rivière Valin. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

265-2017

Pont – Route panoramique – Participation financière.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Gauthier, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une aide financière de 15 800 \$ à Développement Falardeau pour soutenir dans ses démarches cet organisme qui travaille au projet de reconstruction du pont sur la rivière Bras-Louis (H023-007). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

266-2017

Stationnement – Kilomètre 13.8 – Chemin du Valinouët.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Gauthier, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde au Regroupement des propriétaires du secteur du stationnement situé au kilomètre 13.8 du chemin du Valinouët, une aide non-récurrente de 500 \$ pour aider à l'entretien de ce stationnement pour l'hiver 2017-2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

267-2017

Vente de terrains – Secteur industriel.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la vente de 2 terrains dans le secteur industriel pour l'installation d'une ébénisterie et d'un bâtiment de mini-entrepôts, au prix de 1.83 \$/mètre carré. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

268-2017

Transport – Groupe d'action communautaire de Falardeau – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Lucien Fillion et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde au Groupe d'action communautaire de Falardeau, une aide financière au montant de 1 373,95 \$ représentant les coûts reliés au transport du voyage aux pommes à l'Île d'Orléans du 27 septembre dernier. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

269-2017

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – Coopérative des travailleurs du mont Victor Tremblay - Demandes – Dôme et patinoire -

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Coopérative des travailleurs du mont Victor Tremblay à l'effet d'autoriser la construction d'une patinoire et celle d'un dôme de toile la recouvrant près des glissades en tubes;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a déposé auprès du Comité consultatif d'urbanisme cette demande pour recommandation ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande par sa résolution 27-2017 de refuser cette demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Fillion, appuyé par M. le conseiller Gilles Bilodeau et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- autorise la Coopérative des travailleurs du mont Victor Tremblay à construire, dans le respect de toutes les normes municipales applicables, une patinoire ;
- et refuse la construction d'un dôme de toile au-dessus de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

270-2017

Création d'une Société vouée au développement touristique des Monts-Valin.

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la Coopérative des travailleurs du Mont Victor Tremblay et de l'Association des propriétaires du village alpin demandant à la Municipalité de contribuer financièrement à la hauteur de 10 000 \$ au budget de fonctionnement d'une nouvelle entité qui serait vouée au développement des Monts-Valin ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime que Développement Falardeau a comme mandat de dynamiser et soutenir le développement sur tout le territoire de la Municipalité, incluant le secteur alpin, et qu'une permanence existe déjà à cet effet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne souhaite plus investir dans la mise en place de nouveaux organismes mais souhaite réserver plutôt ses interventions dans la réalisation de projets concrets.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe la Coopérative des travailleurs du Mont Victor-Tremblay et l'Association des propriétaires du village alpin qu'elle ne contribuera pas au financement d'une nouvelle entité qui serait vouée au développement des Monts-Valin. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Motion de félicitations – M. Harold Dionne.

M. le conseiller Germain Grenon présente en son nom personnel et aux noms des membres du conseil municipal, une motion de félicitations à l'intention de M. Harold Dionne pour la recommandation faite à son employeur (Produits forestiers Résolu) qu'une partie de la somme de 10 000 \$ versée par cette compagnie à des organismes du milieu à chaque tranche de 500 000 heures de travail sans accident, le soit à la Maison des jeunes Alaxion.

271-2017

Aide financière – Développement Falardeau.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Gauthier, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu qu'une aide financière de 29 000 \$ soit versée à Développement Falardeau afin de soutenir le fonctionnement de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

272-2017

Acceptation des comptes – Au 2 octobre 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Bilodeau, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

34324 - Houde, Jean-Michel M./ Martel, Amika Mme	335,74 \$
34325 - Tremblay, Corinne Mme	558,17
34326 - Banque de Montréal et Michel Privé	790,41
34327 - Bell Canada	1 411,29
34328 - Bouchard, Jocelyn M.	65,00
34329 - G.D.G. Environnement	39 781,35
34330 - Hydro Québec	1 842,72
34331 - Morin, Valérie Mme	1 520,00
34332 - SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 720,86
34333 - Annulé	0,00
34334 - A.D.M.Q. – Zone 14	80,00
34335 - Bell mobilité pagette	150,65
34336 - Bilodeau, Anik Mme	595,77
34337 - C.O.M.B.E.Q.	332,28
34338 - Hydro Québec	4 555,07
34339 - Transports adaptés Saguenay nord	5 535,41
34340 - Association des membres du Club de la Petite truite	500,00
34341 - Aubé, Guy M.	432,09
34342 - Trudeau, Marc M./Tremblay, Joane Mme	287,57
34343 - Bell mobilité inc.	489,40
34344 - Comité de développement durable de Falardeau	14 125,00
34345 - Cour municipale de Ville Saguenay	63,00
34346 - Hydro Québec	6 279,05
34347 - Vidéotron S.E.N.C.	209,92
34348 - Veolia water technologies Canada inc.	126 093,88
34349 - Dionne, Normand M.	600,00
34350 - Hydro Québec	5 689,40
34351 - Hydro Québec	1 179,90
34352 - Vidéotron S.E.N.C.	211,12
34353 - 9190-0738 Québec inc.	2 940,49
34354 - Affutage Munger	91,98
34355 - Allard, Francine Mme	392,51
34356 - Archambault	250,41
34357 - Ascenseur Universel inc.	535,00
34358 - Avizo experts-conseils	3 717,72
34359 - B.B.G. réfrigération	3 334,28
34360 - Blackburn et Blackburn inc.	351,55

34361 - Cellulaire Chic	57,38
34362 - Annulé	0,00
34363 - Centre du Bricoleur (Le)	1 892,13
34364 - Centre du camion Procam Saguenay inc.	1 246,53
34365 - Club Quad aventure Valin	405,00
34366 - Constructo Seo	19,90
34367 - Construction J.R. Savard	4 614,18
34368 - Construction S.R.B.	93,46
34369 - Déneigement H.P. Grenon inc.	425,41
34370 - Annulé	0,00
34371 - Annulé	0,00
34372 - Annulé	0,00
34373 - Dépanneur St-David enr.	3 848,66
34374 - Desbiens, Josée Mme	1 080,00
34375 - Dicom express	46,96
34376 - Duchesne, Gaston, entrepreneur	7 608,49
34377 - Annulé	0,00
34378 - E.J. Turcotte inc.	18 363,65
34379 - Encreco inc.	850,74
34380 - Entreprise d'électricité Sirois inc.	4 525,71
34381 - Les Entreprises D.N.	3 190,55
34382 - Enviromax inc.	14 973,19
34383 - Éric Painchaud, architecte et associés	4 167,84
34384 - ETL électronique ltée	124,17
34385 - Excavation Claude Larouche inc.	3 612,29
34386 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.	144,87
34387 - Fonds d'information sur le territoire	52,00
34388 - Fournitures de bureau M.S.	218,04
34389 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	6 699,56
34390 - Gromec inc.	158,82
34391 - Groupe Ultima inc.	460,00
34392 - Hetek solutions inc.	377,66
34393 - Inter-lignes	440,08
34394 - Inter-projet	254 627,75
34395 - J. Sirois électrique inc.	475,01
34396 - Laboratoires Environex	1 599,91
34397 - Laveurs de vitres R.S.	70,00
34398 - Legupro inc.	154,75
34399 - Location d'outils Simplex	1 639,15
34400 - Maltais, Lévis M.	3 539,08
34401 - Marché Falardeau	5,73
34402 - Ministre des finances	347 583,00
34403 - Ministère du Revenu du Québec	20 070,62
34404 - Morissette, Catherine Mme	30,23
34405 - Nutrite belle pelouse	862,31
34406 - Pompaction Saguenay	6 335,14
34407 - Portes de garage Saguenay Balzac	37,94
34408 - Potvin, Nicolas M.	19,44
34409 - Potvin & Simard, asphalte inc.	11 868,36
34410 - Produits sanitaires Belley	1 688,49
34411 - Produits B.C.M. ltée	2 940,24
34412 - Produits et services de la construction	31,96
34413 - Produits sanitaires Lépine inc.	594,37
34414 - Le Progrès Dimanche, Le Quotidien	3 221,38
34415 - Les Pro de la copie	8,28
34416 - Quincaillerie Brideco ltée	329,36

34417 - Raymond Munger (1983) inc.	17 303,74
34418 - Receveur général du Canada	7 863,20
34419 - Sanidro inc.	3 919,47
34420 - Services d'éclairage R.M.	6 933,77
34421 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
34422 - Servitrol (1994) enr.	548,44
34423 - Signis inc.	492,09
34424 - Société canadienne des postes	545,62
34425 - Soluson	109,23
34426 - S.P.I. Sécurité inc.	251,11
34427 - Station service Mercier et frères inc.	277,55
34428 - Stef loisir mécanique	57,49
34429 - Super Sagamie plus	407,10
34430 - Télénet informatique inc.	26,56
34431 - Valineige SA	5 055,03
34432 - Variétés L.C.R. inc.	60,94

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 43).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**